CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Quatorzième session  
Bogotá, Colombie  
9 au 14 décembre 2019

Dossier de candidature n° 01369  
pour inscription en 2019 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| A. État(s) partie(s) |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| République arabe syrienne |
| B. Nom de l’élément |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou en français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Les pratiques et l’artisanat associés à la rose damascène à Al-Mrah |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| الممارسات والحرف المرتبطة بالوردة الشامية في قرية المراح |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. |
|  |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| Le principal groupe concerné par l’élément rassemble les cultivateurs et les familles du village d’Al-Marah, dans la région rurale de Damas, qui possèdent des connaissances approfondies sur la fabrication d’huiles essentielles et de remèdes traditionnels à base de rose de Damas – notamment –, ainsi que la communauté villageoise et les familles qui organisent chaque année un festival consacré à la rose de Damas.  L’élément est également pratiqué par des experts culinaires qui confectionnent de la confiture et du sirop de rose, ainsi que des pâtisseries à la rose. Des professionnels de la beauté et des techniciens de laboratoire s’emploient quant à eux à fabriquer des cosmétiques à base de rose.  Les détenteurs sont également ceux qui cultivent des roses pour leur consommation personnelle ou le marché national, des chercheurs en médecine et des praticiens de médecines alternatives, ainsi que les ONG et les associations locales (Friends of the Environment, Civil Syria, Sayidat of Syria Alkheer) qui s’attachent à renforcer la position des femmes des régions rurales tout en luttant contre la désertification et en soutenant le développement rural. Les poètes et les interprètes de Zafal (forme poétique populaire) célèbrent par ailleurs la rose dans leurs poèmes et chants populaires. |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| L’artisanat associé à la rose de Damas est présent essentiellement dans le village d’Al-Marah, qui se situe dans les montagnes de Qalamoun, à 60 kilomètres à l’est de la ville de Damas. La culture de la rose de Damas a commencé dans ce village, avant de s’étendre à d’autres villages de la région d’Alep, mais aussi à la partie occidentale rurale de la région de Homs, à la plaine d’Al-Ghab, aux régions de Quneitra et de Sweida, et à plusieurs villages côtiers. Les pratiques (médicales, culinaires et cosmétiques) associées à la rose de Damas sont largement utilisées par la majorité des communautés syriennes.  La culture de la rose et les pratiques et applications qui lui sont associées sont également présentes dans d’autres pays, et notamment : en Turquie, en Iran, au Koweït, en Ukraine et en Espagne. |
| E. Personne à contacter pour la correspondance |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Mr | | Nom de famille : | KALLAS | | Prénom : | Fares | | Institution/fonction : | Syria Trust for Development / Secretary General | | Adresse : | Alexandria st- East Mazzeh – Damascus | | Numéro de téléphone : | +963116125026 / +963944666633 | | Adresse électronique : | f.kallas@syriatrust.sy | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
|  |
| 1. Identification et définition de l’élément |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (     ) |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ; 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément ; 3. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de l’élément ; 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les graines/arbustes sont plantés en octobre, au début de l’automne, et entretenus avec soin jusqu’à la récolte. Nommée d’après l’ancienne ville syrienne de Damas – située au carrefour historique entre l’Orient et l’Occident –, la rose de Damas commence à fleurir le paysage en mai, mois qui marque le début de la récolte et le lancement du festival annuel en son honneur.  Les cultivateurs et leur famille, femmes et enfants compris, se rendent dans les champs tôt le matin pour cueillir les roses à la main. Ils rentrent chez eux dans le courant de l’après-midi et toute la famille s’attèle à trier les boutons de rose qui seront séchés en vue de la préparation de thé. Les pétales de rose sont stockés et préparés pour la distillation.  Pour extraire l’huile essentielle, les pétales sont placés dans un appareil à distiller (appelé « karaka ») et chauffés à la vapeur jusqu’à ce que l’huile flotte à la surface, séparée de l’eau. Une autre méthode – appelée « rose otta » – consiste à presser les pétales de rose pour en extraire l’huile. L’huile essentielle de rose est utilisée dans la fabrication de savons, de remèdes et de cosmétiques.  Les villageoises confectionnent ensemble du sirop et de la confiture de roses, ainsi que des pâtisseries à la rose, tout en chantant des airs locaux. Les herboristes vendent des roses de Damas séchées pour leurs nombreuses vertus médicales. Le festival attire les habitants de nombreux villages alentour qui viennent participer aux activités et s’imprégner de l’atmosphère, ainsi que des représentants ministériels qui rendent ainsi hommage aux détenteurs. Les femmes proposent des plats infusés à la rose et tous entonnent des chants populaires et prononcent des incantations célébrant la rose. |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si c’est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| - Les cultivateurs et leur famille : les hommes s’occupent de planter les rosiers, de les irriguer et de désherber, tandis que les femmes se chargent de la récolte. Les femmes jouent un rôle essentiel dans le processus de sélection et de prélèvement des pétales destinés à la confection de confitures et de sirops. Les femmes les plus expérimentées s’occupent de faire prendre la confiture, tandis que les plus jeunes aident à la brasser et à la mettre en pot. Les enfants participent également au ramassage et au tri des pétales de rose.  - Le superviseur de la distillation : il est chargé de contrôler la quantité d’eau contenue dans le karaka et la température à l’intérieur de l’appareil. Il est important que les pétales de rose restent juste le temps nécessaire dans le karaka.  - L’assistant de la distillation : il aide le superviseur en mettant l’eau de rose en bouteille et en la préparant à la vente.  - Les herboristes : ils possèdent une connaissance approfondie de la médecine traditionnelle et des nombreuses propriétés des huiles essentielles et des plantes (notamment des roses séchées).  - Les médecins et les chercheurs : ils confectionnent des produits médicaux et cosmétiques à base d’huile et d’eau de rose.  - Les poètes et les interprètes de zajal (forme poétique traditionnelle) : la rose de Damas est une source d’inspiration inépuisable pour les poètes et interprètes de zajal qui la célèbrent dans leurs poèmes, zajal, incantations et proverbes.  - Les ONG : il s’agit d’organisations œuvrant dans les domaines du développement rural, des droits et du développement des femmes, de la protection de l’environnement et de la restauration des terres. Plusieurs ONG soutiennent le festival dédié à la rose de Damas.  - L’équipe de gestion du festival et les participants : ils s’occupent de l’organisation, de la nourriture, des animations et des formalités.  Tous les individus qui consomment ou fabriquent des produits à base de rose de Damas sont considérés comme des détenteurs de l’élément. |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les connaissances et les savoir-faire associés à l’élément sont transmis par les pères à leurs fils et par les mères à leurs filles. Les mères apprennent à leurs filles à confectionner de la confiture et du sirop de rose et à sécher les boutons de rose. Les pères expliquent à leurs fils comment cultiver les rosiers – quelle est la quantité d’eau nécessaire, quelles sont les parasites et les maladies susceptibles de les infecter, et comment les combattre. Les enfants enrichissent leur expérience et leurs connaissances en observant leurs parents de près et en participant à la récolte des roses et à la fabrication de produits à base de rose. Les fortes traditions orales associées à l’élément renforcent la transmission des connaissances d’une génération à l’autre par l’écoute et soulignent l’importance de sa continuité.  Le savoir-faire lié à la distillation et à l’extraction de l’huile et de l’eau de rose est transmis dans le cadre familial, mais également au sein de laboratoires de chimie.  Le Syndicat général des femmes syriennes et plusieurs organisations de la société civile jouent un rôle important dans le développement des capacités et du savoir-faire artisanal des femmes rurales grâce à la rose ; ces entités favorisent leur développement socioéconomique et la transmission de leurs connaissances à de nouveaux groupes et aux générations futures.  Le Ministère de l’agriculture et le Syndicat général des agriculteurs organisent des ateliers d’introduction et d’orientation pour les cultivateurs.  Les programmes de l’enseignement public sensibilisent les élèves aux aspects agricoles et culturels de la rose de Damas, et le Syndicat général des artisans syriens participe activement aux programmes de formation proposés au grand public sur l’artisanat associé à l’élément. |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Valeur sociale : l’élément rassemble les membres de la communauté en les amenant à partager différentes tâches et responsabilités. Les enfants aident leurs parents ; les voisins s’entraident. Le festival maintient un lien régulier entre les familles rurales et les citadins qui se retrouvent chaque année à cette occasion.  L’élément rythme la vie des communautés locales. La culture de la rose suit en effet un cycle saisonnier et chaque étape de la vie d’un détenteur est associée à un moment et un endroit précis. La rose est par ailleurs un moteur de développement social et un gage de sécurité économique pour les communautés. La quasi-totalité des familles syriennes possèdent un stock non négligeable de produits à base de rose de Damas, et notamment des savons, des confitures, des huiles essentielles et des parfums.  Significations culturelles : l’élément est un important symbole culturel profondément ancré dans l’identité et dans le quotidien de la population syrienne en général. Les détenteurs le pratiquent depuis l’enfance et le considèrent comme un élément essentiel de leur vie. Le festival annuel a lieu au moment de la récolte ; il symbolise la vie, la croissance et l’espoir d’une bonne récolte l’année suivante. L’élément encourage une prise de responsabilité à l’égard de l’environnement et une coexistence respectueuse avec la nature. Il a par ailleurs une influence considérable sur les créations et expressions artistiques. Le Ministère syrien du tourisme a pour emblème officiel la rose de Damas, et le plus grand centre éducatif de Damas, appelé « Massar Rose », reprend la forme d’une rose. |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Il n’existe aucun aspect de l’élément ou des pratiques connexes qui ne soit pas conforme aux instruments existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou n’est pas compatible avec un développement durable.  Les détenteurs de l’élément appartiennent à la communauté pratiquante et ont des liens culturels et historiques forts avec l’élément. L’élément renforce leur sentiment d’appartenance culturelle et leur détermination à continuer de cultiver la rose de Damas et à participer aux rituels et pratiques qui lui sont associés. Tous les détenteurs de l’élément d’Al-Marah, ainsi que tous les autres praticiens et les festivaliers de manière générale, manifestent un respect mutuel, quels que soient leur statut, leur âge, leur sexe ou leur religion. Le festival et les pratiques associées à l’élément encouragent la préservation de l’environnement et le développement durable, en particulier grâce au soutien financier de groupes environnementaux et d’organisations de développement. |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?*   *(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Au niveau local, l’inscription encouragera la continuité de l’élément en assurant la reconnaissance des communautés concernées et en les mettant en relation dans le cadre d’un important réseau culturel. Elle leur permettra de mieux connaître le PCI, ce qui les incitera à renforcer leurs actions de sauvegarde en faveur, notamment, de cet élément. Elle les incitera par ailleurs à attacher une plus grande importance au fait que ces pratiques appartiennent au PCI de l’humanité et qu’elles sont conjointement responsables de la transmission du PCI dans l’intérêt de l’humanité. Cela renforcera le concept d’appartenance du patrimoine culturel à l’humanité tout entière et consolidera leur prise de conscience des autres éléments du PCI les entourant et leur lien avec ces éléments. L’inscription permettra de sensibiliser les communautés à leurs ressources naturelles et favorisera des interactions saines avec l’environnement en tant qu’élément de leur patrimoine culturel. |
| *(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Au niveau national, l’inscription de l’élément contribuera à promouvoir l’importance de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et encouragera le gouvernement à déployer des efforts plus concrets pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel de la Syrie et à investir davantage dans le secteur culturel national. L’inscription de cet élément permettra de mieux faire connaître le concept de PCI, les listes de l’UNESCO et la Convention de 2003. Cela contribuera à renforcer la prise de conscience et la visibilité du PCI, à faire naître un sentiment de responsabilité chez les Syriens concernant la perpétuation de leur PCI, et à souligner l’importance d’un investissement dans d’autres éléments du PCI reliant les communautés syriennes à leur identité culturelle et à leur environnement. |
| *(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Au niveau international, l’inscription mettra en valeur des pratiques et éléments du patrimoine environnemental similaires, ainsi que des médecines naturelles et alternatives, avec lesquels des communautés du monde entier entretiennent des liens culturels étroits. Elle mettra également l’accent sur des éléments du PCI qui renforcent la relation entre les êtres humains et la nature, et sur des rituels et pratiques qui améliorent la durabilité environnementale. Elle consolidera par ailleurs le concept de patrimoine culturel en tant qu’outil du développement durable et sa manifestation dans le comportement social et le quotidien des communautés du monde entier. Cela pourra conduire à des dialogues et des échanges culturels qui encourageront et feront avancer la coopération en faveur de la sauvegarde du PCI. |
| 1. *Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| La durabilité de l’élément dépend de l’échange d’expériences et du dialogue entre les détenteurs. Les défis climatiques, par exemple, touchent l’ensemble de la région ; en attirant l’attention sur l’élément, l’inscription aidera à établir des moyens de communication efficaces entre différentes cultures. Ces moyens de communication permettront d’accroître la prise de conscience des défis qui menacent la durabilité du patrimoine culturel immatériel et de mieux comprendre comment y répondre.  Les communautés, aux niveaux international et national, auront un aperçu d’autres connaissances et pratiques culturelles dont elles pourront s’inspirer et qu’elles pourront intégrer aux leurs. L’inscription établira et encouragera des liens entre communautés, des échanges d’expériences et un partage des pratiques de recherche et des études. |
| 1. *Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| L’inscription permettra de faire connaître un élément du patrimoine culturel immatériel qui résulte d’une initiative collective et célèbre l’histoire, la culture et la diversité de familles, de cultivateurs, de villages et de visiteurs de différentes religions et origines ethniques.  L’inscription montrera la créativité, les connaissances et le savoir-faire des Syriens, qu’il s’agisse des cultivateurs et de leur famille, des techniciens de laboratoire, des centres de recherche médicale et cosmétique, ou de la population en général. Elle incitera au respect de leur créativité et amènera un plus grand nombre d’individus à se familiariser avec les pratiques associées à l’élément.  Elle constituera une référence pour enrichir d’autres pratiques culturelles liées à l’environnement et la nature. |
| 3. Mesures de sauvegarde |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La viabilité et la durabilité de l’élément sont naturellement assurées par les détenteurs et les communautés à travers leur pratique continue et leur attachement à transmettre leurs connaissances aux jeunes dans le cadre d’activités éducatives informelles et de rassemblements familiaux/communautaires. En signe de reconnaissance de la rose de Damas comme symbole culturel commun, et malgré des conditions climatiques rudes – et notamment des sécheresses récurrentes sur plusieurs années –, les habitants d’Al-Marah ont planté un plus grand nombre de rosiers et élargi les zones de culture grâce à un partage actif des connaissances et à une planification conjointe avec les villes et villages alentours. Un certain nombre de cultivateurs d’Al-Marah, en collaboration avec le Syndicat des agriculteurs, ont fondé la Société universelle de la rose de Damas, dédiée au développement de l’élément. En 2010, avec le soutien des communautés locales, l’Association pour la revitalisation et le développement de la rose de Damas a été établie en tant qu’organisation de la société civile responsable de l’organisation du festival annuel. Le plus grand défi auquel ont été confrontés les communautés et les groupes au cours des six dernières années – surmonté grâce à leur persévérance – a été de maintenir le festival annuel malgré la guerre et la détérioration de la situation économique.  Le festival témoigne de l’importance culturelle inaltérable de l’élément pour ses détenteurs – qui le considèrent comme une composante de leur identité culturelle – et de leur engagement envers sa sauvegarde malgré la terrible période de crise que traverse le pays.  « Syrian Handicrafts », une entreprise sociale axée sur la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel syrien, soutient également le festival dédié à la rose de Damas et propose à la vente des produits à base de rose de Damas. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Le Ministère de l’agriculture a apporté un soutien aux cultivateurs en les aidant pour la restauration des terres, en leur fournissant des systèmes d’irrigation au goutte-à-goutte, des tracteurs et des camions-citernes, et en forant des puits pour lutter contre la sécheresse.  En 2016, le Fonds syrien pour le développement, en coopération avec la Commission nationale de planification, a financé l’installation de nouveaux systèmes d’irrigation au goutte-à-goutte pour les cultivateurs d’Al-Marah, contribuant ainsi à la durabilité de l’élément.  Le Ministère de la culture a déployé des efforts en matière de documentation, procédant notamment à l’identification et à l’inscription de l’élément sur l’inventaire national du PCI.  Le Ministère du tourisme joue un rôle fondamental dans la promotion de la rose et des pratiques qui lui sont associées – en tant qu’éléments importants du patrimoine culturel immatériel de la Syrie – à travers des campagnes et des publicités touristiques nationales et internationales.  Le gouvernorat de Damas a fourni un soutien logistique qui s’est traduit par la construction de routes et de sentiers pour améliorer l’accès aux champs de roses. Il consacre par ailleurs une partie de son budget annuel au financement du festival dédié à la rose de Damas.  Le Ministère de l’éducation intègre l’élément dans les programmes scolaires sous la forme de sorties pédagogiques dans les zones de culture.  Le Ministère de l’information, en collaboration avec toutes les chaînes de télévision publiques et privées, s’attache à diffuser des émissions promotionnelles et des documentaires dans lesquels sont invités des spécialistes, des ingénieurs-agronomes et des cultivateurs de la rose de Damas, parmi lesquels des organisateurs du festival. En dépit des efforts décrits ci-dessus, et en raison de la guerre et de la détérioration de la situation économique, le financement accordé par l’État demeure insuffisant. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots |
| La communauté locale d’Al-Marah a proposé une série d’initiatives destinées à faire connaître l’élément, à assurer sa durabilité et à le protéger de toute menace potentielle. Ces initiatives ont été développées en collaboration avec le Fonds syrien pour le développement et plusieurs autorités gouvernementales, ministères et institutions. La stratégie générale incluait tous les aspects de la sauvegarde, ainsi qu’un calendrier et les coûts associés à chaque étape :  1. Coopération systématique avec les détenteurs de l’élément mise en évidence dans des programmes gouvernementaux complets axés sur la protection des détenteurs en tant qu’individus et familles, en fonction de la situation et des besoins de chacun.  2. Renforcement de la présence de la rose de Damas dans des expositions organisées aux niveaux local, régional et international.  3. Soutien aux jeunes Syriens et renforcement de leur rôle dans la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel en collaboration avec la Faculté des Beaux-Arts de l’Université de Damas. Cela stimulera l’innovation et la créativité concernant les produits à base de rose de Damas, et jettera les bases de campagnes d’information qui permettront de porter l’élément à la connaissance du grand public, aussi bien en Syrie qu’à l’étranger.  4. Organisation d’ateliers, de formations et d’activités éducatives en coopération avec le Ministère de l’éducation pour renforcer le rôle des jeunes Syriens dans la sauvegarde de l’élément aux niveaux local, régional et international, en assurant sa transmission aux générations futures et en les sensibilisant à la Convention de 2003 ainsi qu’à l’importance du patrimoine culturel pour l’humanité et du développement de nouvelles solutions économiques à travers la sauvegarde du patrimoine culturel.  5. Coordination des efforts avec le Ministère de l’agriculture concernant la restauration des terres, l’élargissement des zones de culture de la rose de Damas et le forage de nouveaux puits pour contrer la faible pluviosité qui compromet les récoltes.  6. Élaboration d’un plan médiatique plus efficace pour mieux faire connaître l’élément à la population et lancer des programmes publics en coopération avec les organisations et groupes concernés ; promotion du festival dédié à la rose de Damas sur les réseaux sociaux populaires auprès des jeunes.  7. Intensification de la coopération avec des institutions locales et de la société civile, telles que les associations Civil Syria, Environment Friends Society et Sayidat Syria Alkheer, pour mettre en place un plus grand nombre d’événements favorisant les interactions sociales au sein des communautés locales et pour renforcer les initiatives axées sur la famille et l’organisation sociale. Cela contribuera directement à améliorer l’environnement social et culturel des détenteurs au sein et en dehors de la communauté d’Al-Marah.  8. Réalisation de nouvelles recherches médicales sur la rose de Damas afin de mettre au point des formules plus avancées pour les produits cosmétiques et médicaux, et développement de nouvelles techniques pour la fabrication de produits culinaires.  9. Collaboration avec des entreprises agroalimentaires pour trouver des idées de marketing créatives mettant en valeur les qualités nutritionnelles des produits naturels locaux à base de rose de Damas en vue de les proposer à la vente aux niveaux national et international ; cela contribuera à générer des retombées économiques durables pour les détenteurs.  10. Élaboration de stratégies de travail communes à des organisations locales et de la société civile, à l’UNESCO et à des ONG internationales. Ces stratégies incluront des programmes propres à l’élément, ainsi que des publications et des plans de sauvegarde relatifs à la rose de Damas.  11. Promotion et renforcement du respect à l’égard de la rose de Damas et des pratiques qui lui sont associées à travers la diffusion d’informations et la mise en place d’un système de primes pour reconnaître et récompenser les réalisations et les innovations des détenteurs de la rose de Damas qui comportent des caractéristiques esthétiques et culturelles essentielles à l’enrichissement de l’identité culturelle de la communauté locale.  12. Soutien au secteur des industries créatives à travers des programmes éducatifs formels et non formels, et exploitation de la portée des médias (journaux, stations de radio, chaînes de télévision et Internet).  13. Établissement d’un calendrier des manifestations sociales et des activités organisées dans la communauté locale de la rose de Damas et dans d’autres gouvernorats du pays, en veillant à favoriser la participation des enfants et des jeunes ainsi que la transmission de l’élément.  14. Soutien à des projets de développement culturel à travers des échanges internationaux et nationaux, et garantie de possibilités de financement par le biais de programmes de microfinancement.  15. Augmentation du nombre de formations publiques sur l’élément dans l’objectif de renforcer les processus de production, de marketing et de développement, tout en exploitant la créativité et l’expérience des jeunes pour stimuler le développement social.  Il n’existe aucun risque associé à l’inscription de l’élément sur la Liste représentative : les détenteurs eux-mêmes sont à l’initiative de l’inscription, et compte tenu du lien naturel de l’élément avec ses détenteurs, l’amélioration de sa visibilité devrait renforcer leur identité culturelle et la durabilité de l’élément, et non les affaiblir. |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| 1. Le Ministère de l’administration locale, en partenariat avec le Fonds syrien pour le développement, intensifiera sa collaboration dans le cadre du projet de microfinancement rural « Mashrouie » pour étendre les subventions aux détenteurs et encourager la mise en œuvre de nouveaux projets de développement qui assureront la sauvegarde de l’élément.  2. Le Ministère de l’éducation renforcera son soutien en faveur de l’intégration de l’élément dans les programmes de l’enseignement public pour transmettre aux jeunes des connaissances sur leur précieux patrimoine culturel, éveiller un sentiment d’appartenance culturelle chez les enfants et renforcer leur engagement envers sa sauvegarde.  3. Les Ministères du tourisme et de l’information se sont engagés à promouvoir la rose de Damas par la voie officielle dans le cadre d’expositions internationales et nationales. Cela ouvrira des possibilités d’interactions entre différentes cultures.  4. Par l’intermédiaire du Ministère du tourisme et d’agences de tourisme locales, le gouvernement syrien intensifiera ses efforts de promotion axés sur la rose de Damas en tant que symbole de la mémoire sociale et culturelle des habitants d’Al-Marah en particulier et des Syriens en général. Cela éveillera l’intérêt de la population étrangère et soutiendra la revitalisation continue de l’élément.  5. Le Ministère de la culture travaillera en collaboration avec les détenteurs pour présenter l’élément dans des publications imprimées et sur des plates-formes en ligne, et associera les détenteurs à des initiatives sociales lancées aussi bien à l’intérieur qu’à l’extérieur du pays.  6. Les Ministères de l’agriculture et de l’enseignement supérieur mettront une plate-forme à la disposition des chercheurs en vue de la réalisation de nouvelles études médicales sur la rose de Damas. Cette plate-forme devrait conduire à de nouvelles découvertes médicales associées à la rose qui pourraient avoir des retombées positives pour les communautés au-delà de la Syrie. |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Les détenteurs et les communautés – en tant qu’individus ou représentés par l’Association pour la revitalisation et le développement de la rose de Damas – ont participé, et continuent à participer, à des réunions régulières qui ont donné lieu à la proposition de mesures de sauvegarde, mentionnées au paragraphe 3(i). Les détenteurs ont joué un rôle essentiel en évaluant l’état actuel de l’élément et en partageant leur expérience et leurs remarques concernant l’évolution de l’artisanat soumis à des influences naturelles ou humaines.  Les résultats obtenus ont servi de base au plan de sauvegarde. Concernant les défis climatiques, ce plan tient également compte de la nécessité exprimée par les détenteurs d’une coopération renforcée avec des entités gouvernementales et non gouvernementales, mais aussi des chercheurs et des experts scientifiques, pour assurer la durabilité. Les mesures de sauvegarde ont été structurées et formulées sous leur forme définitive de façon à pouvoir être incluses dans le présent dossier.  Les détenteurs ont déjà joué un rôle dans la mise en œuvre de ses mesures. Les cultivateurs d’Al-Marah, par exemple, ont organisé un atelier en collaboration avec des entreprises cosmétiques pour définir des outils permettant d’améliorer la qualité des extraits de rose de Damas utilisés dans les produits cosmétiques, pour répondre aux demandes des marchés locaux, nationaux et internationaux. Ils maintiendront par ailleurs des comités locaux composés de membres des communautés locales afin de gérer les fonds communs de microfinancement pour les projets de développement de l’élément.  Les détenteurs et les communautés travailleront en étroite coopération avec le Ministère des affaires sociales pour définir le cadre de leur coordination avec les entités gouvernementales et les ONG concernées en vue de l’application des mesures de sauvegarde. Le plan ne définit pas de rôle distinct selon le sexe. La sauvegarde de l’élément relève de la responsabilité collective de tous les individus concernés. |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Ministry of Culture, Syria | | Nom et titre de la personne à contacter : | Deputy Minister of Culture Mr. Ali Mobaied | | Adresse : | Al Mohajreen– Damascus | | Numéro de téléphone : | +963113347541 - +963933335354 | | Adresse électronique : | Engalimobaied@gmail.com | | Nom de l’organisme : | Ministry of Agriculture and Agrarian Reform | | Nom et titre de la personne à contacter : | Agr.Eng Ahmad Fateh Al-Kadri | | Adresse : | Baramka- Al-Jamarek- Damascus | | Numéro de téléphone : | +963112217535- +96311225193 | | Adresse électronique : | ttt\_agri@yahoo.com | | Nom de l’organisme : | Ministry of Tourism | | Nom et titre de la personne à contacter : | Minister Eng Bisher Riyad Yazgi | | Adresse : | Halboun (National Museum), Damascus, Syria | | Numéro de téléphone : | +963112270049 / +963933636100 | | Autres informations pertinentes: | www.syriatourism.org | | Nom de l’organisme : | Ministry of Social Affairs & Labour | | Nom et titre de la personne à contacter : | Minister Rima Mohammad Alkaderi | | Adresse : | Thawra St, Damascus | | Numéro de téléphone : | +963112325387- +963112325384 | | Adresse électronique : | info@mosal.gov.sy | | Nom de l’organisme : | Ministry of Culture | | Nom et titre de la personne à contacter : | Minister of Culture Mohammad Alahmad | | Adresse : | Al-Rawda Damascus | | Numéro de téléphone : | +963113331556- +963113338600 | | Adresse électronique : | info@moc.gov.sy | | Nom de l’organisme : | Ministry of Water Resources | | Nom et titre de la personne à contacter : | Minister Eng Nabil Al-Hasan | | Adresse : | Al Koussour- Damascus | | Numéro de téléphone : | +963115318968 | | Adresse électronique : | ministry@irrigation.gov.sy | | Nom de l’organisme : | Governorate of Rural Damascus | | Nom et titre de la personne à contacter : | Eng. Alaa Munir Ibrahim | | Adresse : | Alhijaz-Damascus | | Numéro de téléphone : | +963115318968 | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* |
| L’initiative de l’inscription de l’élément sur la Liste représentative de l’UNESCO revient aux détenteurs eux-mêmes, qui connaissaient les méthodes d’inscription grâce aux activités lancées en 2014 dans l’objectif de recenser les éléments du patrimoine culturel immatériel en Syrie, et en particulier les connaissances et les pratiques relatives à la nature, aux traditions et expressions orales, et à l’artisanat.  Des ingénieurs-agronomes et des experts culturels ont organisé plusieurs conférences et séminaires d’information afin de présenter et d’enseigner aux participants des méthodes novatrices pour parvenir à une production durable, utiliser des ressources énergétiques alternatives et sauvegarder au mieux l’élément. Lors de ces séminaires, des experts du patrimoine culturel immatériel rattachés à l’Unité de soutien culturel ont discuté avec les participants de la Convention de 2003, de l’importance de la sauvegarde du PCI et de l’inscription.  Les conférences et les séminaires s’adressaient à la communauté locale d’Al-Marah, mais aussi à la société syrienne en général. Les Ministères de la culture, du tourisme, des ressources hydriques, des affaires sociales et de l’administration locale, ainsi que le gouvernorat de Damas et toutes les autorités concernées, ont apporté le soutien et les encouragements nécessaires. L’Université de Damas, représentée par la Faculté du génie agricole, s’est vivement intéressée au sujet et a lancé une campagne destinée à sensibiliser les étudiants à l’importance de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de l’inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’UNESCO. Des représentants du Ministère de la culture, du Fonds syrien pour le développement et de l’Unité de soutien du patrimoine culturel immatériel ont ensuite préparé des lettres officielles témoignant d’une volonté collective d’entamer le processus de candidature.  Début mai 2016, le Ministère de la culture, en collaboration avec le projet culturel du Fonds syrien pour le développement, a organisé un atelier d’une semaine qui a rassemblé plusieurs animateurs spécialistes de la Convention de 2013 et du travail d’inventaire du PCI. Les animateurs ont sensibilisé les participants à l’importance de l’inscription de l’élément sur la Liste représentative, qui encouragera d’autres cultures à développer et exploiter leurs propres trésors naturels. En conséquence, des praticiens de la communauté locale ont fourni des informations concernant le processus d’inventaire de l’élément, sa réalisation au sein de la communauté, les mesures de sauvegarde proposées par la communauté, les traditions et expressions orales associées à l’élément, ainsi que sa signification culturelle. Ils ont également décrit les interactions de la communauté d’Al-Marah avec la société syrienne dans son ensemble lors du processus de production. L’Association pour la revitalisation et le développement de la rose de Damas d’Al-Marah a fourni une liste des activités et des projets conjointement menés par la communauté locale et les autorités gouvernementales concernées dans le cadre de la sauvegarde et de la perpétuation de l’élément, ainsi que des enregistrements audio-visuels datant de précédents ateliers. Certains de ces enregistrements ont été diffusés par des médias publics et privés dans le cadre de la couverture médiatique du festival annuel dédié à la rose de Damas. Des informations sur le processus de candidature ont également été diffusées sur les réseaux sociaux et par un grand nombre de médias en ligne, audio-visuels et imprimés. |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| En 2014, le Fonds syrien pour le développement, en collaboration avec l’Unité de protection du patrimoine immatériel syrien, des représentants des Ministères de la culture, du tourisme, des ressources hydriques, de l’administration locale et de l’environnement, ainsi qu’un certain nombre d’organisations locales et de la société civile, a déployé des efforts en vue de l’inscription de l’élément sur la Liste représentative de l’UNESCO.  Lors de plusieurs réunions, l’équipe d’experts a expliqué le processus de candidature aux praticiens locaux et aux individus directement concernés par l’élément, en précisant que chaque étape de la candidature devait respecter les droits et les opinions de la communauté locale. Le consentement préalable de la communauté à l’égard de l’inscription de l’élément sur la Liste représentative était donc libre et éclairé. Les membres de la communauté ont exprimé leur consentement volontaire et réfléchi dans des lettres manuscrites dont la présentation n’est pas uniforme ; une feuille de papier séparée contient par ailleurs les signatures des détenteurs mentionnés dans les documents joints au présent dossier de candidature. Les signataires sont :  - Détenteurs : signatures des membres des familles Al Bitar, Al Hafez, Abbas et Bakir  - Experts et animateurs : 12 animateurs au total, dont les noms sont indiqués dans les documents joints  - ONG : Civil Syria, Environment Friends Society et Sayidat Syria Alkheer  - Pharmaciens/herboristes traditionnels : Tareq Mohammad Al Awf, Mohammad Saeed Al Bizreh, Khalid Baroudi, Abdul Munem Bitar et Mohammad Nader Darkal  - Représentants du gouvernement : Ministères de la culture, du tourisme, de l’agriculture, des ressources hydriques et des affaires sociales, et gouvernorat de Damas  - Fonds syrien pour le développement |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* |
| Il n’existe aucune pratique coutumière empêchant l’accès à l’élément, qu’il s’agisse de la culture de la rose de Damas, des pratiques qui lui sont associées ou de la participation au festival, à la culture et à la récolte des roses ou aux activités promotionnelles. Tout individu intéressé est libre de pratiquer l’élément, quels que soient son sexe et son âge. Il n’existe par ailleurs aucune restriction concernant la pratique de l’élément ou son accès dans l’objectif de profiter de l’expérience et d’améliorer les conditions de vie et la situation sociale des communautés concernées, que ce soit au niveau national ou au niveau international. La stratégie relative au patrimoine culturel syrien vise ouvertement à sauvegarder, soutenir et développer tous les éléments du patrimoine culturel immatériel syrien par l’intermédiaire du consentement libre, préalable et éclairé de leurs détenteurs et praticiens et par un travail documentaire portant sur tous les aspects de la sauvegarde et de la promotion des éléments. |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes |
| a. Syria Trust for Development  b. Fares Kallas, Secretary General, Syria Trust for Development  c. Alexandria st- East Mazzeh – Damascus  d. +963116125026 - +963944666633  e. f.kallas@syriatrust.sy  a. Syrian Handicrafts  b. Eng Fadi Farah  c. Tkiyyeh Sleimaniya, Damascus  d. +963112229698  a. Environmental Protection and Sustainable Development Association  b. Dr. Yehya Aweida  c. Maysat Square, Damascus  d. +963114461221  e. env-pro@scs-net.org  a. Syrian Civil Society  b. Dr. Ruba Merzeh  c. May 29 Street, Damascus  d. +96311 933 66 5258  e. souriamadania@gmail.com  a. Syrian Nursery Association  b. Eng. Mohammad Shabaani  c. Hijaz, Damascus  d. +963 933338064  a. Sulhi al-Wadi Music College  b. Fadi Attiyeh  c. Nouri Bashsa, Al-Afif, Damascus  d. +963 933940626  e. fadoopera@hotmail.co  a. Damask Rose Revival & Development Association  b. Modin Bitar  c. Al-Marah, Damascus  d. +963 933338064  e. E-mail: rosadamask@hotmail.com |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l’élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | Inventaire national des éléments du patrimoine culturel immatériel |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | وحدة دعم وتطوير التراث الثقافي السوري  Syrian Cultural Heritage Support & Development Unit |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | L’inventaire a été officiellement publié le 6 mars 2017. Il sera mis à jour tous les 2 ans par l’Unité de développement et de soutien du patrimoine culturel syrien, rattachée au Ministère de la culture. Cette unité collaborera étroitement avec le projet culturel « Rawafed », rattaché au Fonds syrien pour le développement, et les communautés locales afin de rechercher de nouvelles informations sur les éléments existants, de développer l’inventaire pour y inclure de nouveaux éléments, et de le gérer et tenir de façon appropriée, conformément aux articles 11 et 12 de la Convention de 2003. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | Numéro de référence : 5.2  Nom de l’élément : Les pratiques et l’artisanat associés à la rose de Damas à Al-Marah (en arabe : الممارسات والحرف المرتبطة بالوردة الشامية في قرية المراح) |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | L’élément a été inscrit à l’inventaire le 6 mars 2017. |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | L’Unité de développement et de soutien du patrimoine culturel et la Direction générale des antiquités et des musées, rattachées au Ministère de la culture, ont mené ce projet en collaboration avec le Fonds syrien pour le développement, l’Association syrienne pour la culture et les connaissances, et les détenteurs. Un comité composé de plus de 40 chercheurs, représentants et experts culturels de différents horizons universitaires, culturels et personnels, et des deux sexes, a participé au processus d’inscription de l’élément à l’inventaire national. Les informations relatives à l’élément ont été recueillies conformément aux principes d’inventaire adoptés par l’UNESCO. L’élément a été inclus dans le domaine de l’« artisanat traditionnel » ; une description suffisante de l’élément a été fournie grâce aux données recueillies auprès des détenteurs eux-mêmes et de plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales. Avant sa publication finale, l’inscription de l’élément a été examinée et approuvée à l’unanimité par le comité.  L’inventaire, en arabe, a été téléchargé sur le site Web du patrimoine culturel immatériel syrien.  www.ich-syr.org |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | Une preuve de l’inclusion de l’élément dans l’inventaire national du PCI est jointe au dossier.  REMARQUE :  *Ce dossier a été mis à jour conformément à la nouvelle version du formulaire ICH-02. Veuillez récupérer tous les documents complémentaires joints au dossier soumis en mars 2017, comme indiqué dans le courrier joint concernant les candidatures.* | |
| 6. Documentation |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l’élément s’il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard |
| http://www.ich-syr.org/  http://www.ich-syr.org/?page=category&category\_id=2&prdId=12&lang=ar  http://sana.sy/?p=381772  http://emediatc.com/?page=Details&category\_id=10&id=34939  http://breakingnews.sy/ar/article/73099.html  http://www.prsyria.com/ar/?page=view\_news\_social&id=40463  http://syrianexpert.net/?p=12403  http://sinmarnews.com/article/start/modules.php?name=News&file=article&sid=4980  http://www.damas-times.com/?page=8&page\_id=16954  http://www.jpnews-sy.com/ar/news.php?id=103117  http://www.yjc-news.com/?p=40023  http://furat.alwehda.gov.sy/node/185114  http://thawra.sy/\_view\_news2.asp?FileName=8174538620160515225632  http://www.tishreen.news.sy/tishreen/public/read/361360  http://albaath.news.sy/?p=79039  https://www.youtube.com/watch?v=cxbqimKSBkw  www.ich-syr.org  http://arabic.people.com.cn/31662/7374929.html |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être signée par un responsable habilité pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Ali Mobaied | | Titre : | Deputy Minister of culture | | Date : | 20 mars 2018 | | Signature : | <signé> | |